
États financiers consolidés de
Le Collège d'arts appliqués
et de technologie La Cité collégiale

31 mars 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-23
Subventions - Annexe 1	24
Services associés - Annexe 2	25

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Le collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Le collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de La Cité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider La Cité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de La Cité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Cité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de La Cité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener La Cité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 17 juin 2019

	Annexes	Notes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Élimination des comptes interfonds \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Produits								
Subventions	1		59 086 623	6 882 421	—	—	65 969 044	55 394 483
Frais de scolarité			22 288 715	—	—	—	22 288 715	17 962 026
Revenus de contrats			8 755 552	—	—	—	8 755 552	7 687 342
Frais accessoires et de fournitures			3 094 455	—	—	—	3 094 455	2 913 156
Services associés	2		2 330 253	1 047 588	—	—	3 377 841	3 364 519
Intérêts			406 475	—	333 105	—	739 580	608 516
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds			157 163	—	500 947	(298 242)	359 868	455 894
Divers			5 599 095	62 234	—	—	5 661 329	4 441 748
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		8	—	5 423 451	—	—	5 423 451	4 344 905
			101 718 331	13 415 694	834 052	(298 242)	115 669 835	97 172 589
Charges								
Opérations								
Enseignement			66 333 609	—	—	—	66 333 609	57 615 723
Ressources pédagogiques			466 572	—	—	—	466 572	516 100
Affaires étudiantes			4 961 615	—	—	—	4 961 615	4 481 985
Administration			10 065 693	—	324 283	(204 348)	10 185 628	10 776 073
Ressources physiques			7 358 022	—	—	—	7 358 022	7 232 345
Projets spéciaux			2 699 443	690 052	—	—	3 389 495	3 530 151
Services associés	2		965 351	—	—	—	965 351	1 250 160
			92 850 305	690 052	324 283	(204 348)	93 660 292	85 402 537
Autres								
Dons, bourses et aide financière			1 219 530	—	509 769	(93 894)	1 635 405	1 414 594
Créances douteuses			705 000	—	—	—	705 000	405 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges			141 400	—	—	—	141 400	154 500
Intérêts de la dette à long terme			—	618 946	—	—	618 946	487 515
Amortissement des immobilisations corporelles			—	7 536 797	—	—	7 536 797	5 877 771
			2 065 930	8 155 743	509 769	(93 894)	10 637 548	8 339 380
			94 916 235	8 845 795	834 052	(298 242)	104 297 840	93 741 917
Excédent des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs			6 802 096	4 569 899	—	—	11 371 995	3 430 672
Recouvrement des avantages sociaux futurs		10	1 000	—	—	—	1 000	89 000
Excédent des produits sur les charges			6 803 096	4 569 899	—	—	11 372 995	3 519 672

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2019

Notes	Fonds de fonctionnement							2019 Total \$	2018 Total \$
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
Soldes de fonds (insuffisance) au début	5 737 809	(2 500 000)	625 307	3 863 116	24 204 623	732	10 213 896	38 282 367	34 631 249
Excédent des produits sur les charges	6 802 096	1 000	—	6 803 096	4 569 899	—	—	11 372 995	3 519 672
Apports reçus à titre de dotation	—	—	—	—	—	—	67 779	67 779	131 446
Transferts interfonds - programme de renouvellement des équipements	(529 074)	—	17 746	(511 328)	511 328	—	—	—	—
Transferts interfonds - programme de renouvellement des bâtiments	(534 498)	—	—	(534 498)	534 498	—	—	—	—
Soldes de fonds (insuffisance) à la fin	11 476 333	(2 499 000)	643 053	9 620 386	29 820 348	732	10 281 675	49 723 141	38 282 367

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
État consolidé des gains et des pertes de réévaluation
de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Fonds de fonctionnement							2019 Total \$	2018 Total \$
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
Gains (pertes) de réévaluation au début	—	—	—	—	(1 272 567)	—	572 583	(699 984)	(1 099 692)
(Pertes non réalisées) gains non réalisés de l'exercice sur les instruments financiers	—	—	—	—	—	—	300 951	300 951	(193 934)
Gains non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	—	—	—	—	93 302	—	—	93 302	593 642
Gains (pertes) de réévaluation à la fin	—	—	—	—	(1 179 265)	—	873 534	(305 731)	(699 984)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
Etat consolidé de la situation financière
 au 31 mars 2019

	Notes	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	Fonds assujetti à des restrictions \$	Fonds de dotation \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Actif							
À court terme							
Encaisse		22 342 953	3 015 814	2 261 838	—	27 620 605	22 706 998
Subventions à recevoir		5 452 284	—	—	—	5 452 284	4 522 083
Débiteurs	4	6 249 077	—	19 598	—	6 268 675	10 705 694
À recevoir du fonds de dotation *		1 198 055	—	—	—	—	—
Stocks		49 438	—	—	—	49 438	34 764
Frais payés d'avance		688 266	—	—	—	688 266	1 033 669
		35 980 073	3 015 814	2 281 436	—	40 079 268	39 003 208
Immobilisations corporelles							
Subventions à recevoir	5	—	138 751 283	—	—	138 751 283	128 332 334
Autres montants à recevoir		95 000	—	—	—	95 000	143 000
Placements à long terme	6	—	—	—	22 021	22 021	—
		36 075 073	141 767 097	2 281 436	12 331 243	12 331 243	11 725 577
		36 075 073	141 767 097	2 281 436	12 353 264	191 278 815	179 204 119
Passif							
À court terme							
Créditeurs et charges à payer		10 974 393	—	192 187	—	11 166 580	9 297 369
Salaires et retenues exigibles		9 738 149	—	—	—	9 738 149	9 929 133
Apports reportés	7	3 148 145	260 053	2 088 517	—	5 496 715	12 642 021
Tranche à court terme de la dette à long terme	9	—	950 284	—	—	950 284	843 234
		23 860 687	1 210 337	2 280 704	—	27 351 728	32 711 757
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	—	100 051 610	—	—	100 051 610	93 359 327
Dû au Fonds de fonctionnement *		—	—	—	1 198 055	—	—
Dette à long terme	9	—	11 864 067	—	—	11 864 067	12 907 652
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	10	2 594 000	—	—	—	2 594 000	2 643 000
		26 454 687	113 126 014	2 280 704	1 198 055	141 861 405	141 621 736
Droits contractuels							
Éventualités	15 16	—	—	—	—	—	—
Soldes de fonds							
Investis en immobilisations corporelles		—	27 064 587	—	—	27 064 587	22 494 688
Reçus à titre de dotation	11	—	—	—	10 281 675	10 281 675	10 213 896
Affectés d'origine interne	12	643 053	2 755 761	732	—	3 399 546	2 335 974
Non grevés d'affectations		8 977 333	—	—	—	8 977 333	3 237 809
		9 620 386	29 820 348	732	10 281 675	49 723 141	38 282 367
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		—	(1 179 265)	—	873 534	(305 731)	(699 984)
		9 620 386	28 641 083	732	11 155 209	49 417 410	37 582 383
		36 075 073	141 767 097	2 281 436	12 353 264	191 278 815	179 204 119

* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état consolidé de la situation financière, car ils s'éliminent.

Au nom du Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
Etat consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Notes	2019	2018
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		11 372 995	3 519 672
Ajustement pour :			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(5 423 451)	(4 344 905)
Amortissement des immobilisations corporelles		7 536 797	5 877 771
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés		(49 000)	(96 000)
		13 437 341	4 956 538
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13	7 290 789	1 213 148
		20 728 130	6 169 686
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(17 955 746)	(24 686 615)
Diminution des montants à recevoir à long terme		(22 021)	100 000
Acquisition de placements à long terme		(3 523 709)	(2 850 414)
Disposition de placements à long terme		3 218 994	2 347 288
		(18 282 482)	(25 089 741)
Activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme		(843 233)	(856 538)
Émission de la dette à long terme		—	5 011 781
Diminution des subventions à recevoir		48 000	7 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		3 195 413	8 683 535
Apports reçus à titre de dotation		67 779	131 446
		2 467 959	12 977 224
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse		4 913 607	(5 942 831)
Encaisse au début		22 706 998	28 649 829
Encaisse à la fin		27 620 605	22 706 998

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité ») est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a commencé ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités de La Cité et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par La Cité.

En date du 13 juin 2019, le conseil d'administration de la Fondation de la Cité Collégiale Inc. a choisi de mettre fin à ses opérations et a confirmé le désir de transférer, au cours de la prochaine année, l'ensemble de ses actifs et de ses obligations à La Cité, qui elle a accepté d'acquérir l'ensemble des actifs et des obligations de la Fondation de la Cité Collégiale Inc.

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce Fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état consolidé des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces Fonds.

Le Fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les contributions.

Les subventions reçues du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatés à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de biens sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers consolidés.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont engagées et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers consolidés ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de La Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Swap de taux d'intérêt

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, débiteurs, créditeurs et charges à payer, salaires et retenues exigibles et dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrats de location-acquisition	selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements à long terme, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « ministère »). La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état consolidé de la situation financière. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de La Cité collégiale Inc. (la « Fondation ») sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2019

3. Gestion des capitaux (suite)

La politique de placement de la Fondation, révisée le 28 mars 2018 par le Conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum %	Cible %	Maximum %
Actif			
Encaisse et marché monétaire	nul	5	30
Titres à revenu fixe	27	55	83
Actions canadiennes de grande capitalisatic	7	15	23
Actions américaines	5	11	17
Actions étrangères	5	11	17
Stratégies complémentaires	1	3	5

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

4. Débiteurs

	0-30 jours \$	31-60 jours \$	61-90 jours \$	91 jours + \$	2019
Gouvernement provincial	157 044	—	—	820	157 864
Gouvernement fédéral	1 996 508	164 482	8 599	30 920	2 200 509
Étudiants	—	—	484 776	2 150 472	2 635 248
Comptes-clients	3 182 411	32 213	52 652	249 646	3 516 922
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(2 241 868)	(2 241 868)
	5 335 963	196 695	546 027	189 990	6 268 675
	0-30 jours \$	31-60 jours \$	61-90 jours \$	91 jours + \$	2018
Gouvernement provincial	384 464	33 868	6 604	1 052	425 988
Gouvernement fédéral	2 374 139	50 318	46 213	47 006	2 517 676
Étudiants	—	589 523	—	1 854 190	2 443 713
Comptes-clients	6 335 588	229 575	52 667	245 104	6 862 934
Provision pour mauvaises créances	—	—	—	(1 544 617)	(1 544 617)
	9 094 191	903 284	105 484	602 735	10 705 694

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2019

5. Immobilisations corporelles

	31 mars 2018	Acquisitions	(Transferts)	31 mars 2019
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398	—	—	14 214 398
Bâtiment - campus d'Ottawa	112 986 903	35 556 100	—	148 543 003
Bâtiment - Centre des métiers d'Orléans	19 790 293	—	—	19 790 293
Résidence	12 667 292	539 832	—	13 207 124
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 928 255	167 294	—	6 095 549
Améliorations locatives	1 236 569	—	—	1 236 569
Mobilier et équipement	37 740 175	6 957 710	—	44 697 885
Équipement informatique et logiciels	33 307 764	381 429	—	33 689 193
Matériel roulant	173 691	—	—	173 691
Fournitures	1 161 820	—	—	1 161 820
Construction en cours	25 646 619	4 934 830	(30 581 449)	—
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 763 810	—	—	3 763 810
	268 617 589	48 537 195	(30 581 449)	286 573 335
Amortissement cumulé				
	Solde au 31 mars 2018	Amortissement	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2019
	\$	\$	\$	\$
Bâtiment - campus d'Ottawa	51 865 089	3 618 517	—	55 483 606
Bâtiment - Centre des métiers d'Orléans	3 418 782	519 102	—	3 937 884
Résidence	5 074 731	338 849	—	5 413 580
Aménagement du terrain campus d'Ottawa	5 759 727	30 345	—	5 790 072
Améliorations locatives	1 064 858	88 591	—	1 153 449
Mobilier et équipement	35 873 411	2 073 288	—	37 946 699
Équipement informatique et logiciels	33 066 689	549 004	—	33 615 693
Matériel roulant	108 131	21 854	—	129 985
Fournitures	580 909	—	—	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 472 928	297 247	—	3 770 175
	140 285 255	7 536 797	—	147 822 052
Valeur comptable nette	128 332 334	—	—	138 751 283

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2019

6. Placements

	2019		2018	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Fonds de dotation				
Encaisse	1 860 208	1 860 208	889 608	889 608
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 4,25 % ajusté annuellement	—	—	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	2 051 062	2 033 968	2 699 974	2 591 649
Fonds d'obligations	3 096 835	3 104 256	3 905 841	3 881 946
Actions canadiennes	1 697 191	1 927 571	1 786 736	1 963 113
Fonds d'actions mondiales	2 275 815	2 879 011	1 521 913	2 024 388
Fonds de placements alternatifs	476 598	526 229	298 922	324 873
	11 457 709	12 331 243	11 152 994	11 725 577

7. Apports reportés

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges d'exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de	Fonds	Fonds assujetti	2019	2018
	fonctionnement	l'immobilisations	à des restrictions		
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	4 055 496	6 865 811	1 720 714	12 642 021	15 220 629
Apports reçus	8 833 012	2 789 717	796 326	12 419 055	12 144 017
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	—	(8 920 321)	—	(8 920 321)	(8 932 757)
Constatés à titre de produits	(9 740 363)	(475 154)	(428 523)	(10 644 040)	(5 789 868)
Solde à la fin	3 148 145	260 053	2 088 517	5 496 715	12 642 021

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	93 359 327	80 087 940
Apports reçus ou à recevoir	3 195 413	8 683 535
Transfert des apports reportés à court terme	8 920 321	8 932 757
Constatés à titre de produits	(5 423 451)	(4 344 905)
Solde à la fin	100 051 610	93 359 327

9. Dette à long terme

	2019	2018
	\$	\$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % à la suite de l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027.	6 447 778	7 010 601
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07 %. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit août 2027.	1 179 265	1 272 567
Emprunt sur la résidence, 3,15 % remboursable par versements mensuels de 7 884 \$, capital et intérêts, remboursé en totalité en octobre 2018.	-	55 203
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,71 % remboursable par versements semestriels de 77 326 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2043.	2 475 036	2 505 891
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,25 % remboursable par versements semestriels de 127 691 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2030.	2 420 223	2 505 890
Contrat de location-acquisition à un taux de 4,10%, remboursable par versements de capital et intérêts mensuels de 10 029 \$, échéant en octobre 2021.	292 049	400 734
	12 814 351	13 750 886
Tranche à court terme	950 284	843 234
	11 864 067	12 907 652

9. Dette à long terme (suite)

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2020	950 284
2021	999 762
2022	992 213
2023	982 368
2024	1 035 958
Exercices subséquents	<u>6 574 501</u>
	<u>11 535 086</u>

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de La Cité sont membres du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie («CAAT») (le «régime»), qui est un régime de retraite multi-employeurs à prestations définies offert à tous les employés admissibles des membres du CAAT. Les membres du régime recevront des prestations en fonction de leur ancienneté et de la moyenne des gains annualisés au cours des cinq années consécutives les plus élevées précédant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Cité verse des cotisations au régime égales à celles des employés. Les gouverneurs du régime établissent les taux de cotisation pour assurer la viabilité à long terme du régime.

Les actifs de retraite sont constitués de titres de qualité supérieure. Les risques de marché et de crédit de ces titres sont gérés par le régime en plaçant les actifs du régime en fiducie et par le biais de la politique de placement du régime.

Tout excédent ou déficit de pension est une responsabilité commune des membres et des employeurs et peut affecter les taux de cotisation futurs. La Cité ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, car les informations disponibles sont insuffisantes pour déterminer la quote-part de La Cité dans les actifs et des passifs du régime de retraite sous-jacent. La dernière évaluation actuarielle déposée auprès des organismes de réglementation des retraites au 1er janvier 2019 indiquait un excédent actuariel de 2,6 milliards de dollars (2,3 milliard de dollars en 2018).

Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 4 422 990 \$ (4 670 519 \$ en 2018). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés de maladie monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes de ces employé(e)s.

Congés de maladie non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes des employé(e)s.

La composition des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés est la suivante:

	2019	2018
	\$	\$
Autre régime d'avantages sociaux	548 000	529 000
Congés de maladies monnayables	95 000	143 000
Congés de maladies non monnayables	1 951 000	1 971 000
	2 594 000	2 643 000

La variation du passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clos le 31 mars 2019 représente une diminution de 1 000 \$ (diminution de 89 000 \$ en 2018). Ce montant comprend:

	2019	2018
	\$	\$
Recouvrement (dépendance) – autres régimes d'avantages sociaux	(19 000)	59 000
Recouvrement – congés de maladies non monnayables	20 000	30 000
	1 000	89 000

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2019 \$		2018 \$	
Rendement sur les actifs	2,20 %		1,95 %	
Taux d'escompte	2,20 %		2,60 %	
Augmentation des coûts médicaux Hôpital	4,00 %		4,00 %	
Médicaments	8,0 % en 2018, diminuant à 4,0 % en 2040	8,0 % en 2018, diminuant à 4,0 % en 2034		
Autres coûts médicaux	4,00 %		4,00 %	
Soins de la vue/auditifs	4,00 %		4,00 %	
Augmentation de la prime médicale	6,8 % en 2018, diminuant à 4,0 % en 2040	6,8 % en 2018, diminuant à 4,0 % en 2034		
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,00 %		4,00 %	
Taux de mortalité	55% (pre-retraite) / 105% (post-retraite) de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B		
Taux de retraite	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée		
	Âge	Taux de retraite	Âge	Taux de retraite
	65	35 %	65	35 %
	66	17 %	66	17 %
	67	17 %	67	17 %
	68	17 %	68	17 %
	69	30 %	69	30 %
	70	100 %	70	100 %

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce Fonds doivent être maintenues en permanence par La Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2019 Total	2018 Total
	Phase 1	Phase 2				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds de dotation						
Solde au début	1 381 348	779 966	7 131 287	921 295	10 213 896	10 082 450
Apports reçus	-	-	14 045	53 734	67 779	131 446
Solde à la fin	1 381 348	779 966	7 145 332	975 029	10 281 675	10 213 896
Fonds disponibles pour des bourses						
Solde au début	123 748	69 874	636 157	72 783	902 562	700 794
Revenus de placement	39 859	22 506	205 702	26 908	294 975	504 830
Bourses émises	(40 431)	(22 829)	(207 845)	(62 000)	(333 105)	(303 062)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin	123 176	69 551	634 014	37 691	864 432	902 562
Nombre de bénéficiaires	41	23	209	49	322	309
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 504 524	849 517	7 779 346	1 012 720	11 146 107	11 116 458
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 622 435	916 095	8 389 023	1 092 088	12 019 641	11 689 041

12. Soldes des fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2019, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 3 399 546 \$ (2 335 974 \$ en 2018). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Fonds de fonctionnement - Réserve pour engagements	54 962	37 216
Fonds de fonctionnement - Réserve pour transformation 2020	588 091	588 091
Fonds d'immobilisations - Programme de renouvellement des bâtiments	1 494 433	959 935
Fonds d'immobilisations - Programme de renouvellement des équipements	1 261 328	750 000
Fonds assujetti à des restrictions	732	732
	3 399 546	2 335 974

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2019	2018
	\$	\$
Subventions à recevoir	(930 201)	1 169 496
Débiteurs	4 437 019	(6 393 951)
Stocks	(14 674)	(866)
Frais payés d'avance	345 403	(647 111)
Créditeurs et charges à payer	1 869 211	811 734
Salaires et retenues exigibles	(190 984)	(80 303)
Apports reportés	1 775 015	6 354 149
	7 290 789	1 213 148

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en décembre 2024.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2020	197 506
2021	151 180
2022	81 547
2023	79 342
2024	55 087
2025	41 315

Location de photocopieurs

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en mars 2023.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2020	128 190
2021	94 090
2022	94 090
2023	94 090

15. Droits Contractuels

La Cité a conclu un contrat avec Brio Stratégies pour des services de gestion de la résidence. La ristourne annuelle minimale garantie pour les quatre prochains exercices s'établi comme suit:

	\$
2020	1 105 000
2021	1 105 000
2022	1 105 000
2023	276 000

16. Éventualités

Marge de crédit

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2019; au 31 mars 2019, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2018).

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

17. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des crédateurs et charges à payer, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant.
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2019
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	29 480 813	—	—	29 480 813
Placements				
Titres à revenu fixe	—	2 033 968	—	2 033 968
Fonds d'obligations	—	3 104 256	—	3 104 256
Actions canadiennes	—	1 927 571	—	1 927 571
Fonds d'actions mondiales	—	2 879 011	—	2 879 011
Fonds de placements alternatif	—	526 229	—	526 229
Total	29 480 813	10 471 035	—	39 951 848
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2018
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	23 596 606	—	—	23 596 606
Placements				
Parts privilégiées	—	50 000	—	50 000
Titres à revenu fixe	—	2 591 649	—	2 591 649
Fonds d'obligations	—	3 881 946	—	3 881 946
Actions canadiennes	—	1 963 113	—	1 963 113
Fonds d'actions mondiales	—	2 024 388	—	2 024 388
Fonds de placements alternatif	—	324 873	—	324 873
Total	23 596 606	10 835 969	—	34 432 575

17. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2019
	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme et swap	—	12 814 351	—	12 814 351
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2018
	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme et swap	—	13 750 886	—	13 750 886

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondée sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que La Cité paie.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt auxquels les bénéficiaires de La Cité sont exposés surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêt. La Cité est exposée à des risques aux taux d'intérêt de ses placements et de sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme par un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation au taux d'intérêt du marché n'aura aucun impact sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2019, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 79 964 \$ (77 345 \$ en 2018). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Au 31 mars 2019, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 295 305 \$ (285 352 \$ en 2018).

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

17. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de prix

Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2019, une variation de 5 % des indices des marchés pertinents entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 421 853 \$ (409 716 \$ en 2018). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Subventions - Annexe 1

de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Fonds de fonctionnement \$	Fonds d'immobilisations \$	2019 Total \$	2018 Total \$
Subventions				
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle				
Fonctionnement	46 648 321	6 882 421	53 530 742	43 480 400
Impôts fonciers	300 000	—	300 000	300 525
Service emploi	3 141 358	—	3 141 358	3 822 349
Alphabétisation et formation de base	1 060 915	—	1 060 915	1 223 814
Apprentissage et projets spéciaux	2 929 213	—	2 929 213	2 018 217
Aide financière	207 607	—	207 607	185 496
Autres	1 871 404	—	1 871 404	1 607 683
	56 158 818	6 882 421	63 041 239	52 638 484
Autres sources	2 927 805	—	2 927 805	2 755 999
	59 086 623	6 882 421	65 969 044	55 394 483

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale
Services associés - Annexe 2
de l'exercice terminé le 31 mars 2019

	Magasin scolaire	Services alimentaires	Résidence	Stationnements et services complémentaires	2019 Total	2018 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités d'opérations						
Chiffre d'affaires	—	—	1 351 331	1 790 066	3 141 397	3 107 711
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	—	—	(1 047 588)	—	(1 047 588)	(1 091 452)
	—	—	303 743	1 790 066	2 093 809	2 016 259
Frais d'exploitation	—	—	363 515	412 468	775 983	1 087 633
Excédent des produits sur les charges des activités d'opérations	—	—	(59 772)	1 377 598	1 317 826	928 626
Activités d'impartition						
Royautés	26 122	78 662	—	—	104 784	137 966
Facturation de services	—	—	—	131 660	131 660	118 842
	26 122	78 662	—	131 660	236 444	256 808
Frais d'exploitation	—	46 211	—	143 157	189 368	162 527
Excédent des produits sur les charges des activités d'impartition	26 122	32 451	—	(11 497)	47 076	94 281
Excédent des produits sur les charges	26 122	32 451	(59 772)	1 366 101	1 364 902	1 022 907